

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
04 AVRIL 2001**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Françoise AÏDARA	Président
M. Pierre IMBERT	Vice-Président
M. Vincent BOLLORE	Administrateur
M. Tièba OUATTARA	Administrateur
M. Simplicie DE MESSE ZINSOU	Administrateur
TOBACCOR, représentée par M. Jacques BARDON	Administrateur
BOLLORE, représentée par M. Christian STUDER	Administrateur
Coralma International, représentée par M. Robert DANLOUX	Administrateur
Bolloré Investissements, représentée par M. Jean-Louis BOUQUET	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECR INTERNATIONAL
01 BP 4050 ABIDJAN 01

MAZARS & GUERAD COTE D'IVOIRE
01 BP 3989 ABIDJAN 01

X

DIRECTION

VICE-PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	M. Pierre IMBERT
DIRECTEUR GENERAL REGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST	M. Pierre MAGNE
DIRECTEUR TECHNIQUE	M. OMER KIPRE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER	M. Hervé LAMBERT-MOISAN
DIRECTEUR COMMERCIAL & MARKETING	M. Bruno RIPOCHE
DIRECTEUR PRODUCTION & MAINTENANCE	M. STEPHANE BERNARD
DIRECTEUR APPROVISIONNEMENTS & LOGISTIQUE	M. GEOFFROY TRAORE
DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT EXPORT	M. Stéphane OUEGNIN
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	M. René Clément KOTOKLO

REPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A (cotée)

40%

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2001

ORDRE DU JOUR

- 1°/ Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000.
- 2°/ Rapport général des commissaires aux comptes relatif à cet exercice
- 3°/ Rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux prescriptions de l'article 438 de l'Acte Uniforme du traité OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE).
- 4°/ Approbation des comptes
- 5°/ Affectation des résultats et fixation du montant du dividende par action
- 6°/ Quitus au Conseil d'Administration
- 7°/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 8°/ Renouvellement du mandat de trois Administrateurs
- 9°/ Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et de son suppléant
- 10°/ Allocation aux Administrateurs d'une rémunération annuelle à titre d'indemnité de fonction.

ATTENTION

L'Assemblée Générale se tiendra cette année au PALAIS DE LA CULTURE de Treichville

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2000**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la Loi et à l'article 23 de nos statuts, nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte :

- de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2000
- vous faire connaître les résultats obtenus ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2000 ;
- et enfin, vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers actionnaires,

Avant d'aborder les différents points évoqués ci-dessus, je voudrais au nom du Conseil d'Administration de notre société, formuler, en cette première année du 3ème millénaire, mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité à chacun de vous ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères.

Je voudrais également souhaiter que l'activité de notre société puisse se dérouler en 2001 dans un climat de paix et de fraternité.

Chacun d'entre nous a présent à l'esprit l'environnement morose, voire hostile de l'année écoulée, et c'est peu de dire que notre action en a été perturbée.

Toutefois, grâce au travail soutenu et performant de ses dirigeants, notre société a obtenu un résultat globalement satisfaisant que nous vous communiquerons dans quelques instants.

Je vous propose d'examiner maintenant les différents aspects majeurs de notre activité.

ASPECT COMMERCIAL

Au cours de l'exercice, nos ventes ont été en demi-teinte et sont passées de 3,512 milliards de cigarettes en 1999 à **3,544 milliards** de cigarettes en 2000, soit une légère hausse de **0,94%**. Il faut noter que le premier semestre de l'exercice a connu une hausse de **6,10%** tandis que second semestre a enregistré une baisse de 4,25%. Soulignons que notre part de marché a régressé à **92,7%** du marché total du fait notamment de la reprise de la fraude.

Outre l'environnement socio-politique et économique difficile, la faible hausse de nos ventes résulte également de l'augmentation de 100 F/paquet par suite de l'application de l'Ordonnance n°2000-740 du 4 Octobre 2000 majorant les droits d'accises. Je dois indiquer que cette décision gouvernementale visant à améliorer les recettes de l'Etat par l'accroissement de la fiscalité sur les tabacs est la première qui intervient après celle appliquée à la suite de la dévaluation de 1994.

C'est dans le développement de l'export que nous avons eu notre plus grande satisfaction. Entamé l'exercice dernier, notre activité à l'export s'est accrue cette année, grâce notamment à la baisse des droits de douane et à l'abattement de 100% au titre du Tarif Extérieur Commun de l'Union Douanière de l'UEMOA. Outre le Niger qui a été le premier marché de l'UEMOA que nous avons investi, notre société est désormais présente sur les marchés du Mali, du Bénin et du Togo. Ainsi, nos ventes à l'export ont nettement progressé en 2000 pour atteindre 15% des volumes vendus par notre société.

Quant à la contrebande, ce phénomène dont nous ne savons plus comment dénoncer les effets néfastes sur notre activité, le contexte de crise économique profonde de l'année 2000 en a grandement favorisé la reprise. Au 31 décembre 2000, la fraude a atteint 7%, en croissance de 20% par rapport à 1999.

Pour contrecarrer le développement de ce fléau, de nouvelles techniques d'évaluation sont en cours de finalisation et le renforcement de la lutte doit constituer pour notre société une priorité pour 2001. C'est pourquoi, nous voudrions encore compter sur vous pour nous aider à contenir ce phénomène.

Pour terminer le chapitre relatif au "commercial", nous vous informons de l'ouverture d'une agence commerciale à Abidjan Nord (Yopougon) portant ainsi le nombre total de nos agences à 10. Il convient de noter que cette agence représente déjà près de 20% du volume total de SITAB et 40% de l'activité de la capital économique.

Afin de renforcer notre distribution en Côte d'Ivoire, nous envisageons pour 2001 de nouveaux partenariats avec d'autres structures légales de distribution.

ASPECT INDUSTRIEL

Au plan industriel, il convient de retenir de l'exercice 2000 trois faits principaux :

1°/ La baisse relative de la production totale de cigarettes comparée à la production particulièrement élevée de 1999 liée à la constitution de stock de sécurité pour le passage à l'an 2000. En 2000, 3,931 milliards de cigarettes ont été produites à l'usine de Bouaké avec une moyenne mensuelle de 327 millions contre 353 millions en 1999, soit une baisse de 7,2%.

2°/ La forte progression de la production de scaferlati passant de 3 803 tonnes en 1999 à 4 120 tonnes en 2000. Cet accroissement de 317 tonnes résulte principalement de la production de scaferlati pour l'usine de la MABUCIG au Burkina-Faso.

Avec l'incorporation probable de toutes les marques produites par la MABUCIG en 2001, notre production de scaferlati devrait encore s'accroître. Il convient de souligner à ce sujet que pour optimiser les coûts, le scaferlati que nous produisons est acheminé au Burkina-Faso par chemin de fer, ce qui a nécessité la construction d'un embranchement particulier à l'usine de Bouaké pour réaliser ces transferts.

3°/ L'intégration de nouveaux agents en production et la requalification de l'ensemble du personnel.

Globalement, le bilan industriel de l'exercice 2000 fait apparaître une stagnation de nos indicateurs techniques en raison de l'impact des événements majeurs de l'année sur le rendement de l'entreprise, à savoir une tendance baissière liée à la pression morale, à l'incertitude sur l'avenir du pays doublé d'un sentiment d'insécurité profond qui a contraint la Direction à la modification des horaires de travail et parfois, à l'arrêt de l'usine.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

L'effectif permanent de la société est passé de 372 agents en 1999 à 403 personnes au 31 décembre 2000, soit 49 embauches visant essentiellement :

- Au renforcement des équipes du commercial : (ouverture de l'agence commerciale de Yopougon et création d'un département marketing),
- A l'ouverture de postes dans les services techniques et les services d'appui.

Au niveau de la formation, l'amélioration de la qualification des agents constitue un réel motif de satisfaction. Prioritairement axées sur les métiers

du tabac et orientées vers le personnel technique, ces formations ont été dispensées à l'intention de 481 agents pour un coût global de 255 millions F.CFA contre 200 millions F.CFA en 1999.

Au plan social, il y a lieu de relever quelques mesures prises en vue de motiver le personnel qui, au cours de l'année 2000, a consenti d'énormes efforts pour préserver l'outil de production.

Au nombre de ces mesures qui ont eu un impact positif sur le travail, on retiendra :

- ◆ L'augmentation des salaires de 2% en rapport avec l'augmentation des taux de cotisations CNPS décidée par les autorités ;
- ◆ L'augmentation de la prime de transport du personnel non cadre destinée à compenser l'augmentation du prix des transports résultant de la hausse des prix des carburants ;
- ◆ La participation de la société à " l'épargne entreprise " des travailleurs ;
- ◆ La révision des textes relatifs aux avantages sociaux et aux prêts.

ASPECT FINANCIER

La progression de nos ventes sur le marché export, et dans une certaine mesure, l'augmentation des prix de vente appliquée en octobre 2000 nous ont permis de limiter les effets négatifs sur les ventes dus aux événements socio-politiques.

Cette année le chiffre d'affaires HT réalisé est de **67 679 209 389 F.CFA** contre **62 610 056 997 F CFA** en 1999, soit une hausse significative de **8,10%**.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2000, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de **6 819 994 926 F CFA**. Ce bénéfice net est en baisse de **2,9%** par rapport à l'exercice précédent. Il est notamment dû aux pénalités liées aux nombreux contrôles fiscaux (impôts et douanes) ainsi qu'aux divers investissements réalisés dans le cadre de nos implantations sur les marchés de l'UEMOA durant l'année 2000.

Le bénéfice net que je viens de vous communiquer a été obtenu après :

- dotation aux amortissements de **1 297 152 729 F CFA**,
- constitution d'une provision de **193 793 926 F CFA**,
- et un prélèvement de **3 221 360 000 F CFA** pour impôts sur les BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé, le report à nouveau de l'exercice 1999 à savoir **530 763 F CFA**, la somme totale disponible s'établit à **6 820 525 689 F CFA**.

Sur ce montant, nous vous proposons de distribuer une somme de 6 813 922 500 F.CFA, permettant d'allouer à chacune des 897 750 actions composant le capital social un dividende brut de 7 590 FCFA par action d'où il conviendra de déduire l'impôt de distribution qui est de 661 F CFA. Le dividende net par action se chiffrera donc à 6 929 F CFA.

Ainsi, le reliquat soit la somme de 6 603 189 F CFA sera affecté au compte report à nouveau.

Si cette proposition était agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières).

Comme vous le constatez, Mesdames, Messieurs les actionnaires, s'inscrivant dans un contexte difficile : environnement socio-politique perturbé, perte de journées de vente, durcissement des conditions de crédit, forte pression fiscale, l'exercice 2000 présente néanmoins pour notre société un bilan satisfaisant.

Nos comptes ont été examinés par nos commissaires aux comptes qui vous communiqueront dans quelques instants le résultat de leurs investigations.

Par ailleurs en application de l'article 438 de l'Acte Uniforme du traité OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE), vous aurez à approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions passées avec les entreprises ayant avec notre société des administrateurs communs.

En outre, nous vous informons que lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 21 septembre 2000, la société Tobaccor a été cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de la société SEITA, démissionnaire. Aussi, nous vous demanderons de bien vouloir ratifier cette nomination.

De même, nous vous indiquons que les mandats d'administrateur de madame Françoise AIDARA, des sociétés Bolloré et Tobaccor arrivent à expiration cette année. Ces Administrateurs ont sollicité le renouvellement de leur mandat.

Par ailleurs, le mandat de l'un de nos commissaires aux comptes, le cabinet Mazars & Guerard, et celui de son suppléant, monsieur André ROSSE, arrivent à expiration cette année. Nous vous proposons pour les remplacer le cabinet Deloitte & Touche et monsieur Charles AIE, en qualité, respectivement, de commissaire aux comptes titulaire et de commissaires aux comptes suppléant.

Enfin et en application des stipulations de l'article 19 de nos statuts, nous portons à votre connaissance que le montant global de la rémunération annuelle du Conseil d'Administration à titre d'indemnité de fonction est fixé, comme pour l'exercice précédent à 60 millions F CFA, charge à lui de procéder à la répartition de cette somme entre ses membres.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Au terme de ce compte-rendu d'activité, je voudrais, une fois de plus, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration et en votre nom à tous, adresser nos félicitations et nos vifs encouragements à l'équipe de Direction et à l'ensemble du personnel pour leur disponibilité et surtout pour la solidarité dont ils ont su faire preuve dans les moments difficiles qu'a traversé notre pays, pour assurer à notre entreprise la prospérité économique toujours croissante que vous en attendez.

Je vous remercie

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- ◆ Le contrôle des états financiers de la société SITAB tels qu'il sont joints au présent rapport,
- ◆ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 13 Mars 2001.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD CÔTE D'IVOIRE
Armand FANDOHAN
Expert Comptable Diplômé

ECR INTERNATIONAL
Charles AÏE
Expert Comptable Diplômé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA, (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique du traité du 17 Avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, directeur général, directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et ses fournisseurs.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1. Avec la société 3I

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Madame Françoise AÏDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Vincent BOLLORE et les sociétés SEITA, BOLLORE Investissement, Tobaccor.

Nature et objet : Location d'un ensemble immobilier

Modalités : SITAB a signé le 10 avril 2000 avec 3I un bail portant sur la location d'un entrepôt et de locaux à usage de bureaux.

SITAB a perçu au titre de ce bail, un loyer de 3 847 500 F.CFA pour l'année 2000.

1.2. Avec la société CORALMA International

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Pierre IMBERT et la société CORALMA International.

Nature et objet : Convention de prêt

Modalités : Par convention conclue de 21 septembre 2000, SITAB a consenti à la société CORALMA International un prêt d'un montant de 80 millions Francs Français, rémunéré à 4,5% l'an.

Le produit financier constaté par SITAB à ce titre s'élève à 92 millions FCFA sur l'exercice 2000.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Avec la société JSNM

Administrateur concerné : la société CORALMA International

Nature et objet : Convention de licence de fabrication et de distribution de marque de cigarettes.

Modalités : Le 1er octobre 1993, la société JSNM a accordé à SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en côte d'Ivoire et une licence exclusive de vente des marques dont elle est propriétaire ou dont elle a la licence.

En contrepartie, SITAB s'engage à verser à la société JSNM, pendant toute la durée du contrat :

- d'une part, une redevance annuelle fixe et forfaitaire d'un montant hors taxes de 5 millions de francs français,
- d'autre part, une redevance représentant :
 - ◆ 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation,
 - ◆ 4% du chiffre d'affaires TTC domestique.

La charge constatée par SITAB au titre de cette convention s'élève à 1 363 101 000 FCFA hors taxe sur l'exercice 2000.

2.2. Avec la société FILTAB

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Madame Françoise AÏDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Tièba OUATTARA et la société SEITA.

Nature et objet : - Assistance technique,
- Location d'un ensemble immobilier.

Modalités :

a) **Assistance technique**: La SITAB apporte une assistance à la société des Filtres pour les Tabacs (FILTAB) dans les domaines administratifs et comptables. FILTAB verse à SITAB en contrepartie de cette assistance technique, un montant mensuel de 100 000 FCFA, soit un produit annuelle au titre de l'exercice 2000 de 1 200 000 FCFA hors taxes.

b) **Contrat de bail** : Selon un contrat de gré à gré, SITAB loue à FILTAB un entrepôt nu à Bouaké, en contrepartie d'un loyer mensuel de 1 000 000 FCFA hors taxes, soit 12 000 000 FCFA pour l'année 2000.

2.3 Avec la société CAITA-CI

Administrateurs ou Directeurs Généraux intéressés : Madame Françoise AÏDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Tièba OUATTARA, Simplicite DE MESSE ZINSOU, Vincent BOLLORE et les sociétés SEITA, Bolloré, Coralma International, Bolloré Investissement, Tobaccor.

Nature et objet : Assistance administrative, comptable et commerciale.

Modalités : Au terme d'une convention conclue le 16 décembre 1982, SITAB fourni à CAITACI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale, moyennant une rémunération trimestrielle de 1 500 000 FCFA, hors taxes. Le produit constaté par SITAB à ce titre s'élève à 6 000 000 FCFA sur l'exercice.

2.4. Avec la société CAITA

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Pierre IMBERT et la société CORALMA International.

Nature et objet : Assistance technique

Modalités : Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA met à la disposition de SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

La charge supportée par SITAB au titre de cette convention s'élève à 645 millions FCFA pour l'exercice 2000.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD CÔTE D'IVOIRE
Armand FANDOHAN
Expert Comptable Diplômé

ECR INTERNATIONAL
Charles AÏE
Expert Comptable Diplômé

RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration en approuve les termes ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2000 tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice net de 6 815 994 926 F CFA après :

- dotation aux amortissements de la somme de 1 297 152 725 F CFA,
- constitution d'une provision de 193 793 926 F CFA,
- et prélèvement de l'impôt sur les BIC de 3 221 360 000 F CFA.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2000.

Elle donne à titre spécial quitus entier et définitif de sa gestion à la société SEITA, Administrateur démissionnaire.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration, la répartition des bénéfices de l'exercice 2000 qui s'élèvent à 6 819 994 926 F CFA qui, augmentés du report à nouveau de l'exercice 1999 soit 530 763 F CFA atteignent 6 820 525 689 F CFA représentant la somme totale à distribuer.

En conséquence, l'Assemblée Générale fixe à 7 590 F CFA brut, impôt à déduire, (661 F CFA) soit 6 929 FCFA net, le dividende revenant à chacune des 897 750 actions composant le capital social.

Elle décide de reporter à nouveau le reliquat des bénéfices soit 6 603 189 F CFA.

Les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la BRVM.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme du traité d'OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et du GIE), déclare approuver purement et sans réserve les conclusions dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2000 de la société TOBACCOR SA en remplacement de la société SEITA, Administrateur démissionnaire. Cette nomination est faite pour le temps restant à courir du mandat de la société SEITA.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que la durée de mandat d'Administrateur de Madame Françoise AIDARA est arrivé ce jour à expiration, décide de le renouveler.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur Madame Françoise AIDARA pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2007.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que la durée de mandat d'Administrateur de la société BOLLORE Investissement est arrivé ce jour à expiration, décide de le renouveler.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur la société BOLLORE Investissement pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2007.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que la durée de mandat d'Administrateur de la société TOBACCOR SA est arrivé ce jour à expiration, décide de le renouveler.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur la société TOBACCOR SA pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2007.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que la durée de mandat de l'un des commissaires aux comptes titulaires, le Cabinet Mazars & Guerard Côte d'Ivoire, et de son suppléant, Monsieur André ROSSE, arrive à expiration avec la présente Assemblée, décide de ne pas les renouveler.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme le cabinet Deloitte & Touche en qualité de commissaire aux comptes titulaire et monsieur Charles AIE en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2007.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve tel qu'il lui est proposé par le Conseil d'Administration, le montant global de la rémunération annuelle du Conseil d'Administration soit 60 millions FCFA à titre d'indemnité de fonction et ce, conformément à l'article 19 des statuts de la société.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publicités prévus par la Loi.

DOCUMENTS SUPPLIED

COMPTES DE RESULTATS

	2000	1999
<i>Ventes de marchandises</i>	99 371 955	1 928 249 848
<i>Production vendue</i>	66 955 801 674	60 606 860 781
<i>Prestation de services</i>	624 035 760	74 946 368
CHIFFRE D'AFFAIRES	67 679 209 389	62 610 056 997
<i>Production stockée</i>	-1 765 212 068	2 670 612 382
<i>Produits accessoires</i>	696 579 955	368 524 134
TOTAL PRODUITS	66 610 577 276	65 649 193 513
<i>Achats et frais/achats</i>	34 696 252 703	35 028 452 749
<i>Variation de stocks</i>	-2 410 484 686	-2 821 076 346
<i>Transports</i>	2 526 179 258	2 621 833 039
<i>Services extérieurs</i>	16 495 382 001	16 691 634 205
<i>Impôts et taxes</i>	861 858 330	565 384 827
<i>Autres charges</i>	714 361 690	332 196 153
TOTAL CHARGES	52 883 549 296	52 418 424 627
VALEUR AJOUTEE	13 727 027 980	13 230 768 886
<i>Charges du personnel</i>	2 997 818 619	2 761 738 608
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	1 424 605 529	949 555 715
<i>Reprise de provision</i>		0
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 304 603 832	9 519 474 563
<i>Produits financiers</i>	1 399 999 190	1 324 203 898
<i>Charges financières</i>	504 303 069	576 821 414
RESULTAT FINANCIER	895 696 121	747 382 484
<i>Résultat hors activité ordinaire</i>	-158 945 027	32 830 911
<i>Impôts sur le résultat</i>	3 221 360 000	3 275 420 000
RESULTAT NET	6 819 994 926	7 024 267 958

BILAN



ACTIF

	2000	1999
<i>Immobilisations incorporelles brutes</i>	215 934 512	138 644 387
<i>Immobilisations corporelles brutes</i>	22 975 795 639	19 480 447 407
<i>Immobilisations financières</i>	9 148 216 410	1 144 626 345
<i>Amortissements et provisions</i>	-15 780 653 111	-14 785 709 194
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	16 559 293 450	5 978 008 945
<i>Stocks nets</i>	15 366 214 409	14 053 685 122
<i>Fournisseurs, avances versées</i>	300 520 323	248 823 092
<i>Clients</i>	2 388 381 457	1 756 423 544
<i>Autres créances</i>	2 159 692 964	1 238 962 257
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 214 809 153	17 297 894 015
<i>Tresorerie -Actif</i>	3 826 635 970	14 081 930 776
<i>Ecart de conversion-Actif</i>	491 188	1 325 757
TOTAL GENERAL ACTIF	40 601 229 761	37 359 159 493

PASSIF

	2000	1999
<i>Capital</i>	4 488 750 000	4 488 750 000
<i>primes et réserves</i>	2 449 576 093	2 454 690 635
<i>Résultat net de l'exercice</i>	6 819 994 926	7 024 267 958
<i>Provisions réglementées</i>	75 841 714	109 975 755
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 834 162 733	14 077 684 348
<i>Emprunts</i>	3 580 392 661	3 101 840 297
<i>Dettes financières diverses</i>	21 484 097	37 064 650
<i>Provisions financières pour risques et charges</i>	553 285 000	425 832 200
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES ASSIMILEES	4 155 161 758	3 564 737 147
<i>Clients, avances reçues</i>	19 277 613	24 069 342
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>	9 395 097 972	10 484 312 998
<i>Dettes fiscales</i>	3 256 156 609	3 078 798 570
<i>Dettes sociales</i>	305 976 849	194 151 295
<i>Autres dettes</i>	4 524 776 407	3 941 878 565
TOTAL PASSIF CIRCULANT	17 501 285 450	17 723 210 770
<i>Tresorerie -Passif</i>	5 100 848 809	1 993 521 572
<i>Ecart de conversion-Passif</i>	9 771 011	5 656
TOTAL GENERAL PASSIF	40 601 229 761	37 359 159 493

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

1re PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
+ Produits encaissables restants } d'actif immobilisé

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	449 839 631	(TT) Transferts de charges d'exploitation	10 729 209 361
(SC) Pertes de change	54 463 438	(UA) Revenus financiers	1 373 371 769
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges	
(SQ) Participations		(UC) Gains de change	26 627 421
(SR) Impôt sur le résultat	3 221 360 000	(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	3 725 663 069	Total (II)	12 129 208 551

CAFG : Total (II) - Total (I) = 8 403 545 482 XA (N-1): 7 997 795 995

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 8 403 545 482 - 7 029 382 500 = 1 374 162 982 XB (N-1): -15 213 530 255

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	-44 159 184
(BD) Matières premières	3 126 900 539	ou	
(BE) En-cours	131 916 426	ou	
(BF) Produits fabriqués		ou	-1 897 128 494
(A) Variation globale nette des stocks	1 317 529 287	ou	

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	51 697 231	ou	
(BI) Clients	626 957 913	ou	
(BJ) Autres créances	920 730 707	ou	
(BU) Ecarts de conversion - Actif (1)		ou	-834 569
(B) Variation globale nette des créances	1 598 551 282	ou	

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues	-4 791 729	ou	
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	-1 089 215 026	ou	
(DK) Dettes fiscales		ou	177 358 039
(DL) Dettes sociales		ou	111 825 554
(DM) Autres dettes		ou	582 897 842
(DN) Risques provisionnés		ou	
(DU) Ecarts de conversion - Passif (1)	9 765 355	ou	
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	-212 159 965	ou	0
VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)	3 128 240 534	ou	0

■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

		N		N - 1
Excédent brut d'exploitation		10 729 209 361		
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	(- ou +)	-3 128 240 534		
- Production immobilisée				
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	XD	7 600 968 827		

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

2e PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice N		Exercice (E - ; R +)
		Emplois	Ressources	
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) Croissance interne		//////	
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	77 290 125		-22 919 600
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles Croissance externe	4 197 750 357	207 114 245	-2 814 027 161
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	8 003 590 065		-2 230 000
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	12 278 630 547	207 114 245	-2 839 176 761
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	3 128 240 534		-3 317 764 498
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	15 406 871 081	207 114 245	-6 156 941 259
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)			
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières <small>(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII</small>	572 079 954	//////	-435 668 878
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	15 771 836 790		-6 592 610 137

Réf.		Exercice N		Exercice (E - ; R +)
		Emplois	Ressources	
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	7 029 382 500	8 403 545 482	-15 213 530 255
FM	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentations de capital par apports nouveaux	//////		
FN	Subventions d'investissement	//////		
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)		//////	
FQ	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS Emprunts (2)		1 030 582 318	1 732 959 175
FR	Autres dettes financières (2) <small>(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois</small>		4 469 447	18 500 000
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		2 409 214 747	-13 462 071 080
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	13 362 622 043		-20 054 681 217
FU	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE Trésorerie nette			
FV	à la clôture de l'exercice + ou -	-1 274 212 839		12 088 409 204
	à l'ouverture de l'exercice + ou -	12 088 409 204		32 143 090 421
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi - si Ressources)	-13 362 622 043	13 362 622 043	-20 054 681 217
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		10 234 381 509	ou
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)		3 128 240 534	ou
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)			13 362 622 043
TOTAL		13 362 622 043	=
			13 362 622 043